

COMMUNE DE SAINT ALPINIEN

Réunion du conseil municipal du 23 juin 2017

DATE DE CONVOCATION: Le 20 juin 2017

Présents: MME CHABANT E – MM RICHIN – VERONNET – MMES BILLEGA – LHUISSIER – M. ALLOCHON – MME CHABANT A – M PERREAUT.

Excusé ayant donné procuration: M. RONDIER.

Secrétaire: MME LHUISSIER Noémie.

La séance débute à 20 heures sous la Présidence de Madame CHABANT Évelyne, Maire.

Mme Noémie LHUISSIER donne lecture du procès verbal de la dernière réunion.

ORDRE DU JOUR:

Approbation du compte rendu de la séance du 19 mai 2017:

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la dernière séance.

Choix de la Banque concernant le prêt pour le financement des travaux d'Éclairage Public:

Lors de la dernière réunion les conseillers municipaux ont donné leur accord à Madame le Maire pour qu'elle puisse consulter plusieurs banques afin obtenir des propositions de prêt d'un montant de 60 000€ pour le financement des travaux de de l'éclairage public sur la totalité de la commune .

Après avoir pris connaissances des différentes offres et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de retenir celle du Crédit Agricole, à taux fixe, sur une durée de 15 ans.

Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe 30 heures:

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal que suite à la transmission du tableau d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 2ème classe pour l'année 2017 qui propose l'avancement d'un agent de la commune, actuellement adjoint technique de 2ème classe -30heures , elle propose de créer ce poste à temps non complet -30 heures, à compter du 1er juillet 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide la création de ce poste à compter du 1er juillet 2017.

Demande d'acquisition de deux bandes de terrain communal au «Montépioux» et engagement de la procédure de déclassement des terrains:

Madame le Maire donne lecture d'un courrier de l'indivision BILLET qui souhaite acquérir deux bandes de terrain communal situé au village du «Montépioux».

La 1ère bande de terrain , sur laquelle des constructions de type hangar à bois ont été édifiées par ses ancêtres, se situe sur le côté de la maison d'habitation.

La 2ème est un chemin d'exploitation de 70m de long , en pied de façade d'un de ses bâtiments, qui desservait autrefois uniquement une parcelle de terrain agricole. Depuis plusieurs années, cet accès n'est plus utilisé, la parcelle ayant une entrée directe de la route.

Madame le Maire précise que s'agissant du domaine public de la commune, au préalable, il y a lieu de procéder à une enquête publique pour le déclassement des terrains.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne à l'unanimité un avis favorable pour la vente de la 1ère bande de terrain et à la majorité un avis favorable (2 voix contre: Mme CHABANT Agnès et M. PERREAUT François) pour la vente de celle concernant le chemin d'exploitation. Ils autorisent Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce dossier et précisent que tous les frais afférents à cette acquisition seront à la charge de l'indivision, y compris les honoraires du commissaire enquêteur.

QUESTIONS DIVERSES:

INFOS ECOLE

Madame le Maire informe ses collègues que suite à sa demande de mutation, Madame Laurence LESPINASSE, enseignante dans notre école, est nommée à Chénérailles . Elle sera remplacée par Madame Sophie JAUDOIN qui prendra en charge la classe de CP (11 élèves);Madame Stéphanie DAVID aura une classe de CE1/CE2 (18 élèves).

Les effectifs prévisionnels sur le RPI pour la prochaine rentrée scolaire sont de 23 ou 24 élèves à Saint-Amand, 29 élèves à Saint-Alpinien et 28 élèves à Saint-Maixant soit un total de 80 à 81 élèves.

A Saint-Maixant Madame MARCHE sera remplacée par Monsieur SANCH qui a 14 ans d'expérience avec des CM1/CM2.

Le permis piéton a lieu le 28 juin à Saint-Alpinien; cette année, c'est Agnès CHABANT qui sera présente. Elle assistera, à l'issue de leur travail, à la remise des diplômes et au petit goûter proposé par la commune aux élèves de l'école.

INFO LOGEMENT

Madame le Maire signale que le logement de l'ancien presbytère, situé au rez de chaussée est reloué.